

# GUIDE DE BONNES PRATIQUES SUR LA JUSTICE JUVENILE

Exemples de pratiques pour la protection, la réhabilitation et l'aide à la réinsertion des enfants en contact avec la loi



ONG Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI)

Siège social : Adjamé Bracodi 2422 Abidjan 01

Email : [ongddeci@gmail.com](mailto:ongddeci@gmail.com)

**DDE-CI**  
Dignité et Droits  
pour les Enfants  
en Côte d'Ivoire  
*Une nouvelle mobilisation pour l'enfance*

**Membre du  
réseau bice**  
Dignité et droits de l'enfant

# GUIDE DE BONNES PRATIQUES SUR LA JUSTICE JUVENILE

Equipe de rédaction : Personnel du programme Enfance Sans Barreaux (ESB) en Côte d'Ivoire

N'Guessan Patrice, Assistant de programme

Ludovic Manoua, Psychologue,

Alexandre Konan, Assistant chargé de la recherche et de la réinsertion

Concours de stagiaires et bénévoles : SAMAKE Amisa, SORO Edgard, ZALO Clémence, BASSOLE Thérèse, NANGUY Karelle

Avec le concours des partenaires à savoir les membres du groupe COM et des structures d'Etat.

## APPUI TECHNIQUE

Eric Memel DIGBE, chargé de programme ESB, ONG DIGNITE ET DROITS POUR LES ENFANTS EN COTE D'IVOIRE (DDE-CI)

Marie Laure JOLIVEAU, chargée de Programme Afrique au Bureau International Catholique de l'Enfance (Bice).

Emilienne COULIBALY, Directrice Exécutive de ONG DIGNITE ET DROITS POUR LES ENFANTS EN COTE D'IVOIRE (DDE-CI)

Réalisé avec le soutien de :



## **SOMMAIRE**

Remerciements	04
Sigles et abréviations	05
Préface	06
Introduction	07
Approche théorique et scientifique	09
Le profil des ECL	09
Objectifs	11
Méthodologie de travail	12
Présentation des Pratiques innovantes	13
Annexes	38

## REMERCIEMENTS

Ce présent guide est dédié aux ECL et leurs familles qui ont bénéficié du programme Enfance sans Barreaux 2 (EsB2) en Côte d'Ivoire. Nos remerciements cordiaux vont à l'endroit des autorités et partenaires locaux, des professionnels de la justice pour mineurs en Côte d'Ivoire, pour l'ensemble du travail abattu et dont la grande collaboration a permis la bonne mise en œuvre du programme **Enfance sans Barreaux (EsB2)** durant les 5 années.

A tous les enfants en conflit avec la loi, ceux qui ont pu être libérés et mêmes ceux qui réalisent une mesure privative de liberté, le programme EsB se tient à leurs côtés, engagés à les soutenir.

La justice juvénile réparatrice est une approche dynamique qui pour nous à DDE-CI apparaît être une quête perpétuelle, aussi, nous nous engageons à poursuivre.

Ce présent guide s'appuie sur les résultats du processus de capitalisation mis sur pied dans le cadre du programme Enfance sans Barreaux 2 mis en œuvre par DDE-CI en Côte d'Ivoire sous la coordination du Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE).

Les pratiques qui sont présentées dans le présent document ont été mises en œuvre au cours des 5 années au cours desquelles s'est déroulé le programme EsB. Ces pratiques pour la plupart d'entre elles ont permis d'atteindre des objectifs significatifs, et donc ont hautement été expérimentées, éprouvées et approuvées. Elles constituent donc des pratiques innovantes à encourager.

L'objectif de ce guide est de compiler des pratiques innovantes pouvant inspirer d'autres acteurs et favoriser ainsi la génération et l'échange de connaissances.

Ces pratiques ont fait l'objet d'analyses menées au cours d'un atelier en août 2021 réunissant des acteurs pluridisciplinaires qui ont travaillé sur chacune des pratiques de sorte à les retenir in fine. C'est donc ici l'occasion de remercier l'ensemble des partenaires pour leur implication, leur esprit et leur contribution technique et intellectuelle. Un grand merci aux ONG membres du groupe COM pour leur contribution au renseignement et à l'enrichissement des pratiques compilées dans le présent guide.

Il convient de renouveler nos remerciements au Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) et aux partenaires financiers dont l'Agence Française de Développement (AFD) et le Canton de Genève pour leurs soutiens tant technique que financier qui ont permis la rédaction de ce guide de capitalisation.



Photo des participants à l'atelier de documentation des bonnes pratiques sur la justice juvénile

### **Sigles abrégés**

**AFD** : Agence Française de Développement

**BICE** : Bureau International Catholique de l'Enfance

**CDE** : Convention des Droits de l'Enfance

**CADBE** : Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

**CEPA** : Centre d'Ecoute Pilote d'Adjamé

**COM** : Centre d'Observation des Mineurs

**CP** : Code Pénal

**CPP** : Code de Procédure Pénale

**CRM** : Centre de Réinsertion des Mineurs

**DDE-CI** : Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire

**ECL** : Enfants en conflit avec la loi

**ESB** : Enfance sans Barreaux

**MAC** : Maison d'Arrêt et de Correction

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**OSC** : Organisations de la société civile

**PV** : Procès-Verbal

## PREFACE

La justice juvénile s'entend de la justice pour mineurs. Elle tire son essence du caractère de vulnérabilité, d'imaturité et de besoins affectifs aux plans social, matériel, physique de l'enfant défini lui-même comme tout être humain âgé de moins de 18 ans.

La justice juvénile réparatrice, restaurative ou restauratrice est une mode de résolution des litiges qui « fait appel à un processus de réparation et qui vise à aboutir à une entente de réparation ». Elle est donc constituée d'un ensemble de mesures et dispositions juridico-judiciaires qui édictent des mesures alternatives qui peuvent être prononcés pour des enfants soupçonnés ou auteurs d'infraction, en substitution à la détention et qui leur permettent de comprendre les conséquences de leurs actes.

La personnalité de l'enfant implique sa nécessaire protection, lui garantir un cadre de vie sain, environnement protecteur où il a accès à l'éducation, à un niveau de vie qui stimule ses capacités intellectuelles avec toute l'affection et la prise en compte de ses besoins tant vitaux, affectifs qu'intellectuels. Or en prison, l'enfant en conflit avec la loi n'a pas tout ceci. Sa liberté est limitée et conditionnée et en plus, il doit faire face aux pires privations dont le manque aux plans alimentaires sanitaire, médical, affectif. Le caractère privatif de liberté et la dureté des prisons dépossèdent l'enfant de sa jeunesse, de son enfance ainsi que des capacités individuelles à faire valoir. L'enfant qui sort de prison est diminué, éreinté, abusé, stigmatisé, éhonté, humilié, rejeté mais avant tout aguerri. La société sa communauté et sa famille n'en veulent plus. Pour ces raisons la convention relative aux droits de l'enfant soutient que la détention doit être une mesure d'ultime recours. La situation actuelle du traitement de la justice juvénile nous interroge : quel est l'avenir pour un enfant qui sort de prison ? A-t-il compris le poids de sa faute ? A-t-il tiré une leçon, mais à quel prix ?

La prison n'a rien à offrir à un enfant, elle ne garantit pas non plus la non récidive à la sortie ! Au contraire, c'est donc un véritable gâchis pour les pays que de vouloir, coûte que coûte, les y placer. Qu'est-ce qu'un Etat, de surcroît, à revenu faible ou moyen, a à gagner en privilégiant et en durcissant la répression à l'égard des enfants qui se rendent coupables d'infraction ? Ces êtres vulnérables, qui, pour nous -sans toutefois légitimer leurs actes sanctionnables- sont des victimes d'un système micro et macro social qui leur offrait très peu d'opportunités de vie. La prison des enfants n'apporte rien aux Etats, bien au contraire, elle contribue à exacerber les risques d'insécurité et de banditisme qui dans nos sociétés, trouble la quiétude des citoyens.

OUI, nos Etats Africains ne sont pas aussi riches d'enfants à vouloir en emprisonner certains. Quoi qu'on en dise une prison même dorée demeure une prison. Les enfants sont l'avenir ; investir en l'enfant même fautif, c'est faire de ce dernier un acteur au développement de son pays.

Il est grand temps que nous nous tournions vers l'approche de la justice juvénile réparatrice. Et notre organisation a au cours de ces années, assuré la mise en œuvre du programme EsB2, duquel des pratiques innovantes et prometteuses ont été relevées. Ces pratiques développées par notre organisation ont permis de défendre les droits fondamentaux des enfants à qui est imputée une infraction avec un appui à la mise en œuvre les alternatives à l'emprisonnement des mineurs, une humanisation des conditions de détention et un accompagnement à la réinsertion sociale durable des enfants en conflit avec la loi. Ces pratiques jugées innovantes ont le mérite d'être diffusées de sorte à générer des ressources.

C'est sûrement audacieux de présenter des bonnes pratiques en matière de justice juvénile, mais ceci devra être vu comme un premier jet des expériences nées d'une belle aventure qui a duré 5 années.

## INTRODUCTION

Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) est une organisation non gouvernementale, apolitique, non confessionnelle et sans but lucratif. Créée en Côte d'Ivoire le 27 décembre 2011, elle s'inspire de la charte du **Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) dont elle est membre du réseau.**

**DDE-CI** est une organisation nationale au service de la croissance intégrale de tous les enfants. Elle s'occupe avec une attention particulière des enfants et jeunes vulnérables. Elle défend l'intérêt et la dignité de l'enfant en mettant l'accent sur ses besoins dont l'éducation, l'environnement familial, le sens de la responsabilité, la confiance en soi, le développement spirituel et les droits de l'enfant.

**DDE-CI** promeut à tout niveau la bienveillance et lutte contre toutes les formes de maltraitance, de violence, d'abus et de négligence.

**DDE-CI** contribue à la promotion en Côte d'Ivoire de la dignité de l'enfant et à faire appliquer leurs droits. Elle adapte parfaitement ses objectifs à ceux contenus dans les principes directeurs de la convention relative aux Droits de l'enfant (CDE) et aux politiques et plans globaux de protection de l'enfant en Côte d'Ivoire.

Le programme « Enfance sans Barreaux » (2017-2021) est la seconde phase du programme EsB dont la phase 1 s'est déroulée de 2012 à 2015. Le programme EsB pour cette deuxième génération est mis en œuvre dans 9 pays dont 4 pays africains à savoir la Mali, le Togo, la RD. Congo et la Côte d'Ivoire. A l'instar de tous les pays africains, la mise en œuvre de la justice juvénile en Côte d'Ivoire est émaillée de nombreuses difficultés. En effet, la majorité des pays africains a signé et ratifié la convention relative aux droits de l'enfant, qui reste le texte le plus ratifié au monde. En ratifiant cette convention, les pays se sont engagés à honorer les droits et à garantir la dignité de tous les enfants. Les articles 37 et 40 de la convention sont ceux qui évoquent la question spécifique des enfants à qui est imputée une infraction.

***Article 40.1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.***

L'article 40.1 pose les bases d'une justice spécialisée, qui doit être adaptée à l'âge de l'enfant et à sa situation de personne en développement qui aura pour but ultime d'assurer à l'enfant en conflit avec la loi son intégration dans la société tout en lui permettant d'y assumer un rôle constructif.

En outre, L'article 40.3 consacre l'adoption de lois, de procédures, la mise en place d'autorités et d'institutions spécialement conçues pour les enfants en conflit avec la loi qui fixent un âge minimum au-dessous duquel les enfants seront présumés n'avoir pas la capacité d'enfreindre la loi pénale et qui mettent en place des mesures, sans recourir à la procédure judiciaire, chaque fois que cela est possible.

Enfin l'art. 40.4 demande aux Etats de prévoir un large éventail de mesures de soins, orientation, supervision, conseils, probation, placement familial, programmes d'éducation générale et professionnelle et solutions autres qu'institutionnelles pour assurer aux enfants un traitement conforme à leur développement.

**L'article 37 de la CDE est consacré à la question des sanctions et interdit aux Etats de soumettre les enfants à la peine capitale la torture ou les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ou l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération pour les personnes âgées de moins de dix-huit ans.**

L'article 37 est également la disposition qui traite de la privation de liberté qui doit être la mesure du dernier recours, la plus brève possible, exécutée de manière séparée des adultes, tout en permettant de maintenir les liens avec la famille et les pairs. Elle prévoit également que les enfants aient rapidement accès à l'assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée, ainsi que le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou une autre autorité compétente, indépendante et impartiale (CDE, art. 40 par.1).

## **LA SITUATION DE LA JUSTICE JUVENILE EN COTE D'IVOIRE**

Les autorités d'Etat en Côte d'Ivoire ont opéré de nombreuses réformes en matière de justice juvénile. Ayant ratifié et signé la convention relative aux droits de l'enfant, le pays s'est doté d'instruments juridiques nationaux pour assurer la protection de l'enfant en conflit avec la loi, et ce depuis 1960 date d'accès à son indépendance par les 2 principaux documents que sont le code pénal et le code de procédure pénale. En 2018 et 2019, d'importantes réformes sont apportées aux deux codes avec une amélioration du cadre normatif de la justice juvénile. Des dispositions importantes et pertinentes sont intégrées aux textes dont :

- La nécessité d'aviser les Services de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJEJ) afin d'assurer une protection sociojuridique à l'enfant à tous les stades de la procédure (art.783)
- La définition de juridictions spécialisées pour les enfants ;
- La proposition d'une série de mesures alternatives fournies et adaptées, dont la transaction rendue désormais possible dans les affaires impliquant les mineurs auteurs ;
- La fixation de la durée spécifique pour les mineurs dans le cadre de la garde à vue et la garde provisoire. Etc....

Malgré ces réformes, la mise en œuvre se heurte à de nombreuses difficultés : les SPJEJ nouvellement créés se mettent en place progressivement et manquent de moyens ; la construction des centres alternatifs COM, CRM et CHPM ne pallie pas le nombre insuffisant de structure d'accueil. Dans certaines localités, les enfants sont emprisonnés par manque de dispositif alternatif encore, qu'ils sont détenus dans certaines localités dans les prisons et cellules avec les adultes. Les conditions de détention pour la plupart des localités demeurent des plus médiocres. Les programmes de réinsertion sont quasi-inexistants.

Au regard de ces difficultés, les acteurs de la société qui ont en souci de promouvoir et défendre les valeurs de la justice juvénile réparatrice, engagés pour la plupart dans l'amélioration de cette justice pour le bien-être des enfants ont élaboré le présent guide de capitalisation. Il s'appuie sur les fondements de la justice juvénile réparatrice et propose un ensemble de pratiques innovantes qui ont fait leur preuve et continue de la faire, de sorte que ces pratiques ne disparaissent pas et continuent d'inspirer mille et une personnes.



## **LE PROFIL DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI (ECL)**

Généralement, l'âge moyen est de 15 ans 9 mois, dans 88% des cas, il s'agit de garçons et l'infraction pour laquelle ils sont mis en cause est le vol dans 70% des cas. Arrêtés puis déférés, ils semblent n'avoir pas pris la mesure de leurs actes. La majorité des enfants détenus provient de familles monoparentales soit du fait de décès, d'abandon, de divorce et de remariage des parents. Ils vivent dans des quartiers défavorisés, avec un parcours scolaire médiocre. Ils se sont construits seuls, dans la rue pour la plupart, obligés très tôt de se prendre en charge. D'autres, sous la pression de la crise pubertaire, attirés par le goût du plaisir, de la liberté et du gain facile, ont délibérément quitté l'école et ont rejoint le groupe de pair dans les rues. Nombreux parmi eux ont goûté à la drogue ou aux substances psychotropes.

En prison, ils sont en attente d'une décision ou purgent une peine sans aucune nouvelle ni présence des parents alors que la procédure l'exige. Ils ne sont impliqués dans aucune procédure de réparation au grand dam des victimes. En prison, ils font face aux conditions difficiles de détention à savoir une alimentation et une prise en charge sanitaire et médicale déplorables, l'absence d'activités socio-éducatives et d'occupation saine, la réduction au confinement et à la sédentarité excessive. Tout ceci entraîne une montée de la colère et une menace de la sécurité collective au niveau des prisons.

A la sortie, les ECL n'ont pas de programme de suivi ; ils bénéficient très rarement d'opportunités d'insertion, si bien que la majorité retourne à leurs anciennes habitudes, qui ne sont pas sans risque de récurrence ni de nouvel emprisonnement.

Nous allons sur le postulat que ces enfants, même en conflit avec la loi, sujets de droits ont des valeurs et ressources intrinsèques qui nécessitent d'être stimulées. Notre démarche s'inscrit dans cette logique de soutenir la mise en œuvre concrète de la justice juvénile par des pratiques innovantes qui ont fait leurs preuves et mériteraient d'être documentées et partagées.

## **JUSTICE JUVENILE REPARATRICE : APPROCHE THEORIQUE ET SCIENTIFIQUE**

La justice réparatrice comme son nom l'indique vise la réparation des liens brisés avec la victime et la communauté, et non pas une seule réaction punitive à une infraction. C'est une approche qui se différencie de la justice répressive ou rétributive qui mise sur la recherche de solution pacifique dans le cadre d'une transgression de loi par des acteurs plutôt que d'imposer une souffrance proportionnelle à un dommage comme le voudrait une justice répressive. Dans le cadre spécifique de la justice pour enfants ou mineurs, la personnalité de l'enfant, son immaturité et son besoin d'accompagnement impose un recours à cette justice réparatrice qui aura pour unique objectif de « *prévenir et maîtriser la délinquance juvénile en respectant les droits de l'homme et les droits de l'enfant* ».

C'est à partir des années 1975, que la justice réparatrice a commencé à être promue, propulsée par des auteurs, avant sa diffusion dans les pays du monde qui s'accélère depuis les années 2000. Elle est, à l'origine, communautaire et veut que les communautés, face aux transgressions des normes priorisent le recours à des règlements extra judiciaires avec une prise en compte des intérêts de chacune des parties -auteurs, victimes et communautés respectives. Plus tard les penseurs ont estimé que, pour que la justice réparatrice tienne, elle doit reposer sur l'ensemble des acteurs impliqués dans un processus restauratif à savoir les auteurs et les victimes et sur leur besoin de s'accorder, au travers d'un dialogue sincère basé sur le ressenti et l'échange de perceptions, à une réparation.

Dans sa formulation et sa représentation, les auteurs sont unanimes sur l'objectif de la justice réparatrice qui est de régler pacifiquement les conflits, mais ne s'accordent pas sur la définition, la finalité et la portée de cette approche de la justice :

Pour le fondateur de l'approche contemporaine, **Howard Zehr**, la justice réparatrice s'entend d'un processus participatif impliquant autant que possible l'auteur et la victime, et potentiellement tout autre membre de la communauté dans le but de réparer un préjudice de façon durable et de garantir ainsi la paix sociale dans les communautés.

Récemment, des chercheurs, tel que **Lode Walgrave**, ont élargi le concept de justice restauratrice à ses buts, y incluant ainsi tous les processus de justice qui recherchent la réparation, sans nécessairement faire participer activement la victime et l'auteur (Perrier, 2010). Pour cet auteur, ce qui compte c'est la réparation des souffrances et les dommages infligés à la victime quel que soit le processus utilisé.

Ces objectifs pourraient également être largement discutés, mais nous retiendrons des éléments proposés par les standards internationaux qui estiment que la finalité d'un système de justice juvénile est de « *prévenir et maîtriser la délinquance juvénile en respectant les droits de l'homme et les droits de l'enfant* », c'est-à-dire en assurant à l'enfant « *un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci* ».

## **OBJECTIF GENERAL :**

Renforcer la mise en œuvre de la justice juvénile réparatrice en Côte d'Ivoire conformément aux normes des standards internationaux et régionaux auxquels le pays a souscrit.

## **OBJECTIFS SPECIFIQUES :**

- Identifier un certain nombre de pratiques innovantes émanant des professionnels de la justice qui ont permis de soutenir les enfants en conflit avec la loi ;
- Faire une analyse de ses pratiques jugées innovantes ou à succès ;
- Documenter les pratiques innovantes et à succès sur la justice juvénile et les diffuser.

## **LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

Les pratiques innovantes au nombre de 07 identifiées dans le présent guide tirent leur essence des principes clés de la justice juvénile comme l'ont souhaité les précurseurs et surtout les standards internationaux. Elles placent l'enfant auteur d'infraction au centre des actions avec la recherche de solution durables à leur resocialisation ; à côté de ce groupe, il y a les victimes qui devront bénéficier d'une réparation qui les apaise.

Les pratiques proposées émanent des activités ordinaires menées par les acteurs dont en particulier les OSC réunies au sein du groupe de Justice juvénile. Dans leurs activités régulières en faveur des enfants détenus, des bonnes pratiques innovantes avaient été décelées par leur capacité à améliorer et soutenir la protection des droits des enfants en Conflit avec la loi.

Réunis en atelier du 25 au 27 juin 2021, les acteurs issus des organisations de la société civile, membres du groupe et autres se sont réunis afin de renseigner les pratiques jugées innovantes et à succès ; 07 pratiques ont pu ainsi être identifiées et documentées.

Des groupes de travail ont été formés et chacun avait à renseigner une pratique. Les têtes de file des groupes étaient les initiateurs des pratiques identifiées. Sur une durée de trois (03) jours les groupes ont travaillé à renseigner le tableau de support de travail. Une phase de restitution a permis à chaque groupe de présenter son travail en plénière et a servi de cadre pour des contributions et critiques de la part des membres des autres groupes. L'ensemble des informations retenues ont été ainsi compilées par des rapporteurs. Le présent travail est le fruit final des contributions et travaux.

## 1. Présentation du Groupe de travail/ Groupe COM

<b>Zone ou lieu de l'expérience</b>	Abidjan en Côte d'Ivoire depuis 2012
<b>Date et durée de l'expérience</b>	Le groupe a été créé depuis 2013 à la faveur des acteurs de la société civile
<b>Contexte</b>	Les OSC qui intervenaient en milieu carcéral ne parvenaient pas coordonner leurs actions en faveur des enfants privés de liberté ; leurs actions (les appuis) en faveur des enfants se chevauchaient. En outre, il n'y avait pas d'interlocuteurs véritables auprès des autorités pour porter le plaidoyer.
<b>Problèmes à résoudre</b>	-Manque de coordination entre les acteurs OSC et services d'Etat qui interviennent en faveur des ECL à tous les niveaux de la procédure. -Faible conduite du plaidoyer avec une persistance des problèmes et des besoins en matière de justice juvénile.
<b>Activités antérieures à l'expérience</b>	Des groupes de travail de la protection globale des droits de l'enfant ont existé mais aucun n'a abordé la thématique spécifique aux enfants en conflit avec la loi.
<b>Objectifs</b>	<b>Objectif Général</b> : améliorer la protection des droits des enfants en conflit avec la loi accueillis au COM de la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan <b>Objectifs Spécifiques</b> : -Assurer la coordination des actions en faveur des mineurs ; -Améliorer les conditions de détention et de réinsertion des mineurs auteurs d'infraction ; -Conduire et renforcer le plaidoyer auprès des autorités.
<b>Acteurs principaux</b>	Les ECL, leurs familles, les communautés en tant que bénéficiaires finaux Les OSC intervenant sur la question de justice juvénile, Les professionnels de la justice (juges, éducateurs), les autorités et décideurs publiques.
<b>Stratégie approche</b>	Mutualisation et mise en œuvre d'actions en faveur des ECL.
<b>Activités/composantes principales</b>	- Identification et mobilisation des structures intervenant en faveur des mineurs en conflit avec la loi au sein des COM, MAC et postes de police... - Conduite de réunions bimestrielle et tournantes d'information et discussion, - Coordination des aides directes en faveur des mineurs privés de liberté - Conduite commune de lobbying, d'influence et de plaidoyer

## DESCRIPTION DES ETAPES CLE DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE COM

Composantes/Etapes (organisations logiques)	Activités (quoi ? Qui ?)	Procédés techniques et organisationnels	Résultats/Réalisations	Difficultés rencontrées
<b>Identification et mobilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Monitoring des lieux de détention et échange avec les responsables de la MACA</li> <li>-Rencontre/prise de contacts avec des nouveaux intervenants dont des OSC, des OCB ou des institutions caritatives religieuses ou laïques nationales ou internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre de chacune des institutions ou services et sensibilisation sur les objectifs du groupe et la nécessité de l'intégrer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des OSC intègrent le groupe et participent aux séances de travail</li> <li>L'adhésion des acteurs d'état, des professionnels et autorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les structures interviennent ponctuellement puis disparaissent du groupe ;</li> <li>-Le roulement du personnel présent aux séances, suite au départ du point focal.</li> </ul>
<p><b>Conduite de réunions mensuelles</b></p> <p><b>Discussion, échanges sur la plateforme en ligne du groupe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Envoi des invitations avec lieu de rencontre, un ordre du jour qui peut être amendé au cours de la rencontre ;</li> <li>-Attente de la confirmation des ¾ des membres ;</li> <li>-tenue de la réunion dans les locaux d'un des membres</li> </ul> <p>Création de groupe WhatsApp</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoi d'invitations par mail ou par appel téléphonique</li> </ul> <p>Discussion interactive et quotidienne sur la situation des ECL</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tenue d'une réunion bimestrielle chaque dernier mercredi ;</li> <li>-Partage d'informations et besoins /problèmes des ECL</li> <li>-Orientations et coordinations des activités inter structurelles pour répondre aux besoins.</li> <li>La participation aux réunions des organisations internationales engagées à accompagner l'organisation du groupe.</li> <li>-Les membres sont informés au quotidien et échangent sur des questions spécifiques et apportent des solutions si nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le manque de moyens pour des ONG en fin de projet financé pour prendre part aux réunions ;</li> <li>-Faible teneur des ordres du jour suscitant peu d'intérêt</li> <li>-Les retards aux réunions.</li> <li>-Diffusion et partages de sujets non spécifiques à la justice juvénile ; limite de la liberté d'expression due à la présence des autorités sur les pages de discussion du groupe ;</li> <li>-Le contrôle des autorités d'Etat avec des risques de menaces et suspension de l'octroi des autorisations d'accès aux ECL en prison.</li> </ul>
<b>Mutualisation des actions d'intervention en faveur des ECL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Identification des actions menées par structure ;</li> <li>-échange sur les possibilités de se mettre ensemble ou d'établir un calendrier d'intervention commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Echanges, définition des actions des OSC ;</li> <li>-Elaboration d'un calendrier d'intervention en faveur des ECL avec une mise en commun des aides.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les appuis diversifiés sont réalisés au profit des ECL sur tout le temps</li> <li>-Les mineurs ont ainsi droit à des prestations variées qui assurent la protection de leurs droits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le manque de moyens de certaines ONG</li> <li>-L'obligation de mise en œuvre de toutes les activités pour les OSC dans le cadre de contrat-projet ; Certains membres qui refusent d'intégrer les risques de chevauchement ;</li> <li>Les conflits d'intérêt et de leadership</li> </ul>
<b>La conduite des actions de plaidoyer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Monitoring des lieux de détention et identification des besoins et abus</li> <li>-réunion de concertation ;</li> <li>-élaboration d'un rapport de situation</li> <li>-envoi de lettre de demande de RDV auprès des autorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un rapport consensuel de situation ;</li> <li>-rencontre des autorités et information sur la situation constatée et remise de rapport ;</li> <li>-suivi de la situation par des appels réguliers et visites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des décisions ou mesures correctives sont prises pour régler la situation ;</li> <li>-La notoriété du groupe auprès des autorités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le refus par les autorités d'accorder un rendez-vous ;</li> <li>-La tentative de bâillonnement du groupe par des autorités avec des interdictions adressées.</li> </ul>

## L'ANALYSE DE L'EXPERIENCE DU GROUPE COM

Indicateurs	Aspects positifs	Aspects négatifs
La participation des membres sur l'axe de la justice juvénile	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Augmentation de l'effectif des membres du groupe afin d'accroître l'influence et compter dans les prises de décision ;</li> <li>-Renforcement de capacités des membres par des interventions de fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'existence du groupe repose sur un petit noyau ;</li> <li>-Démission ou départ de membres ;</li> <li>-manque d'engouement.</li> </ul>
La formalisation du groupe (existence légale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Crédibilité auprès des autorités et instances internationales et bailleurs ;</li> <li>-Possibilité de mobiliser des ressources au nom du groupe pour soutenir les actions et projets des membres en faveur des groupes cibles, solidité de l'existence des OSC engagées et actives sur le terrain ;</li> <li>-Volonté de s'engager non seulement pour les ECL du Groupe COM mais pour tous les ECL du pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le projet de formalisation n'est pas partagé par tous les membres du groupe ;</li> <li>-Le projet de formalisation est combattu par des instances qui ne comprennent toujours pas le bien fondé</li> <li>-Le jeu de pouvoirs et d'intérêts</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'engagement des membres et cohésion du groupe ;</li> <li>-La réalisation et la coordination d'actions communes portées par le groupe ;</li> <li>-Les problèmes/besoins débattus avec les autorités d'Etat et leur résolution par elles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Un groupe existe et en charge de la question de la justice juvénile</li> <li>Le renforcement de l'unité du groupe ;</li> <li>-La capacité à résoudre les problèmes et soutenir véritablement l'Etat et les ECL.</li> <li>-Le groupe est un interlocuteur de discussion et d'influence des politiques et décisions de l'Etat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le manque d'engagement et les faibles moyens de certains membres du groupe</li> </ul>

## 2. Présentation des Ateliers de Résilience Assistée

<b>Zone ou lieu de l'expérience</b>	<b>Abidjan : COM, CEPA (milieu fermé ou ouvert) d'Abidjan</b>
<b>Date et durée de l'expérience</b>	<b>Les ateliers de résilience ont commencé à être utilisés en avril 2020</b>
<b>Contexte</b>	La finalité de l'accompagnement des enfants en conflit avec la loi demeure leur resocialisation durable. Toutefois, on remarque un faible niveau de suivi des ECL vers ce but. Les établissements de détention offrent très peu d'opportunités aux mineurs incarcérés. En raison de l'inexistence de programme de soutien. Les mineurs libérés risquent quant à eux de retomber dans les travers qui les ont conduits en prison. Reconnaisant, la nécessité d'accompagner les enfants et les faibles ressources disponibles, il est désormais question de nous tourner vers les ateliers de résilience assistée
<b>Problèmes à résoudre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le faible accompagnement à la réinsertion sociale face à la persistance des difficultés psychosociales (les facteurs de risque sont identiques avant, pendant et après la détention) ;</li> <li>- la faible prise en compte des forces et ressources de l'enfant.</li> </ul>
<b>Activités antérieures à l'expérience</b>	Quelques rares programmes de resocialisation sont réalisés par les acteurs et éducateurs visant à accompagner les ECL. Toutefois, on remarque dans la mise en œuvre de ses activités peu de place accordée aux mineurs ; les enfants sont peu impliqués et les activités proposées ne tiennent pas compte de leurs réalités et leurs vécus de sorte qu'elles n'atteignent pas toujours l'impact visé : les ECL s'investissent très peu et de nombreux enfants récidivent peu après.
<b>Objectifs</b>	<p><b>Objectif général</b> : Susciter la prise de conscience chez l'enfant et ses proches des risques possibles et de leurs forces, développer et renforcer les capacités de resocialisation chez les ECL</p> <p><b>Objectifs spécifiques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-renforcer avec l'ECH ses ressources internes et externes ;</li> <li>-identifier avec le mineur les facteurs de risque et de protection</li> <li>-renforcer les liens familiaux des ECL ;</li> <li>-Permettre à l'ECL de s'exprimer et d'élaborer son projet d'avenir.</li> </ul>
<b>Acteurs principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La personne en charge de l'assistance psychosociale (animateur, psychologue, assistant social, éducateur spécialisé) ;</li> <li>-le mineur</li> <li>-La famille, la communauté, les responsables d'école, les MAF etc...</li> </ul>
<b>Stratégie approché</b>	Les séances sont faites de manière périodique selon l'évolution de l'enfant et chaque atelier est utilisé à un moment selon l'évolution de la prise en charge.
<b>Activités/composantes principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-la préparation pour la conduite des ateliers ;</li> <li>-la réalisation des ateliers ;</li> <li>-l'analyse des ateliers et l'identification des besoins pour orienter les autres activités psychosociales.</li> </ul>

## DESCRIPTION DES ETAPES CLE DU DEVELOPPEMENT DE L'APPROCHE RESILIENCE

Composantes/Etapes (organisations logiques)	Activités (quoi ? Qui ?)	Procédés techniques et organisationnels	Résultats/Réalisations	Difficultés rencontrées
<b>Identification des besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Visite au sein des établissements et échanges avec les mineurs et les éducateurs ;</li> <li>-Consultation des dossiers personnels des ECL pour comprendre les problèmes ;</li> <li>-Synthèse des problèmes/besoins et des objectifs à atteindre ;</li> <li>Identification d'un atelier à conduire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Courrier physique ;</li> <li>-Appels téléphoniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des mineurs en conflit avec la loi ou ex en conflit avec la loi sont rencontrés ;</li> <li>-des problèmes communs ou individuels sont identifiés ;</li> <li>-Des objectifs sont définis et des ateliers de résilience assistée identifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Niveau de langue ;</li> <li>-le refus de certains mineurs de faire connaître leurs besoins ;</li> <li>-La question du déplacement de l'enfant de son domicile au lieu de l'activité.</li> </ul>
<b>Préparation pour la conduite des ateliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-en collaboration avec les responsables de l'établissement, définir un jour et un créneau d'intervention, une salle et la disponibilité des mineurs pour leur participation active à l'activité ;</li> <li>-identification /listing et acquisition du matériel en rapport avec l'atelier à dérouler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rencontre de travail avec les éducateurs ;</li> <li>-définition commune des objectifs à atteindre ;</li> <li>-Evaluation du matériel nécessaire ;</li> <li>-Achat de matériel et autre collation utile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'accord est donné par les responsables des établissements si en milieu fermé ou par les parents et enfants, si en milieu ouvert ;</li> <li>-Le matériel pédagogique est acheté ;</li> <li>-Une collation est prévue ; à cet effet, un prestataire est contacté ou des achats réalisés par l'équipe ;</li> <li>-Un volontaire a été recruté pour mieux coordonner les activités et les rendre régulières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La non obtention d'une autorisation formelle des autorités quant à un accès à la prison ;</li> <li>-Le manque de temps pour coordonner ces séances ;</li> <li>-Absence des enfants bien que conviés.</li> </ul>
<p><b>Conduite des ateliers par objectifs recherchés ou définis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Sous l'orage</b></li> <li>2- <b>La malle à souhait</b></li> <li>3- <b>La grappe de raisin</b></li> <li>4- <b>La ligne du temps</b></li> <li>5- <b>5 doigts 5 qualités</b></li> </ul> <p>Voir P.35 annexe pour les détails de mise en œuvre des ateliers de résilience</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accueil et placement en U des mineurs ;</li> <li>-Donner la possibilité aux mineurs de se présenter ;</li> <li>-Mise en confiance / brise-glace</li> <li>-Explication de l'atelier</li> <li>-Déroulement des ateliers</li> <li>-Recueil des informations grâce à une fiche de suivi ;</li> <li>-Mise en place d'un plan de suivi individualisé ;</li> <li>-Collation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Placement en U ;</li> <li>-Présentation des participants ;</li> <li>-Explication de l'atelier ;</li> <li>-Interaction entre le mineur et les éducateurs selon l'atelier et les besoins du mineur ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Sous l'orage</b></li> <li>-Identification des facteurs de risque et de protection et Evaluation des ressources internes et externes du mineur.</li> <li><b>La malle à souhait</b></li> <li>Identification et construction du projet de vie de l'enfant.</li> <li><b>La grappe à raisin</b></li> <li>-Identifier et vérifier qui sont les personnes sûres de l'enfant pour travailler avec elles.</li> <li><b>La ligne du temps</b></li> <li>-Connaitre les grands moments de la vie de l'enfant.</li> <li><b>5 doigts 5 qualités</b></li> <li>-Renforcer l'estime de soi en passant par la reconnaissance de ses qualités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des mineurs non scolarisés ne savent ni lire ni écrire ou ne parlent pas français</li> <li>-Le refus pour certains enfants de se laisser découvrir, Absence et/ou démotivation chez les enfants ;</li> <li>-L'absence des enfants lors des ateliers ;</li> <li>-l'identification complète des ressources de l'enfant.</li> </ul>



## L'ANALYSE DE L'EXPERIENCE DE RESILIENCE ASSITEE

Indicateurs	Aspects positifs	Aspects négatifs
<b>Le renforcement de l'estime de soi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les mineurs regagnent confiance en eux ;</li> <li>-Les ECL ont des repentis concernant leurs fautes ;</li> <li>-Ils bénéficient d'un soutien adapté aux circonstances et évènements traumatisants du passé.</li> </ul>	<p>Le travail est plus difficile selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La personnalité de l'enfant</li> <li>-Son addiction à des substances psychotropes</li> <li>-La dégradation chez les enfants du paradigme de la famille et érosion du sentiment d'appartenance à la communauté de base.</li> </ul>
<b>Réduction des risques de récidive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Identification des facteurs de risques et des facteurs de protection ;</li> <li>-identification des ressources internes et externes.</li> </ul>	<p>Le manque de moyens pour répondre aux besoins primaires des ECL rend difficile le travail sur leur résilience.</p>
<b>Le renouement des liens de famille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le mineur parvient à trouver sa place au sein de la famille ;</li> <li>-le parent comprend le rôle indispensable qu'il a pour son enfant</li> <li>-Il bénéficie d'un accompagnement des parents et de la fratrie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La démission des parents ;</li> <li>La séparation ou le décès d'un des parents est un traumatisme difficile à accompagner.</li> </ul>
<b>La réinsertion sociale durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Construction de projet de vie ;</li> <li>-aide à la réinsertion scolaire ou socioprofessionnelle.</li> </ul>	<p>Le manque de moyens pour financer la formation souhaitée par le jeune</p>

### 3. Présentation des Ateliers groupe de parole

<b>Zone ou lieu de l'expérience</b>	Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Enfance Sans Barreaux, l'activité est implémentée dans la ville d'ABIDJAN. Plus précisément, elle est menée d'une part en milieu fermé, notamment au COM et d'autre part en milieu ouvert au Centre d'Ecoute Pilote d'Adjamé (CEPA) géré par l'ONG DDE-CI.
<b>Date et durée de l'expérience</b>	L'activité est implémentée depuis 2017 à raison de séances allant de 1h à 1h30.
<b>Contexte</b>	<b>En milieu fermé :</b> - Surpopulation carcérale ; - Absence d'espace de parole pour favoriser le partage entre mineurs et éducateurs ; <b>A la libération :</b> - Propension à la récidive des mineurs après leur sortie du COM ; - difficultés de réadaptation à a vie familiale, scolaire, en société ; - Mise en œuvre du droit à la participation des mineurs en conflit avec la loi.
<b>Problèmes à résoudre</b>	- Crise de confiance entre éducateurs et mineurs ; - Difficultés des éducateurs à identifier les facteurs pouvant faciliter l'accompagnement psychosocial des ECL au COM ; - Grand nombre d'ECL en rupture de contact avec les répondants.
<b>Activités antérieures à l'expérience</b>	Les activités favorisant un temps d'expression entre mineurs et éducateurs se limitaient aux écoutes et entretiens individuels.
<b>Objectifs</b>	<b>Objectif Général :</b> Aider l'ECL à verbaliser son vécu. <b>Objectifs Spécifiques :</b> - Réduire la crise de confiance entre ECL et accompagnateurs / répondants - Accompagner les enfants sur la base de thèmes / besoins ; - Favoriser la communication entre ECL d'une part et entre ECL et accompagnateurs / parents d'autre part.
<b>Acteurs principaux et leurs rôles</b>	<b>Le modérateur :</b> idéalement un psychologue ou tout autre travailleur social outillé. Il est chargé de coordonner toute la mise en œuvre de l'activité ; <b>L'assistant :</b> Un travailleur social chargé de faire des prises de notes tout en observant les mineurs dans leur participation à la séance <b>Les enfants :</b> ils sont les bénéficiaires de l'activité. Ils participent aux échanges pendant la séance.
<b>Stratégie / approche</b>	-Approche participative des ECL sur la base d'une problématique qui leur est commune : leur redonner confiance en leur parole ; - Animer et adapter la séance aux ECL et à leur le niveau de langue - Pédagogie situationnelle.
<b>Activités/composantes principales</b>	- Identification des thématiques permettant de résoudre les problèmes d'accompagnement psychosocial des mineurs et mobilisation ; - Présentation du contexte par le modérateur et l'explication des consignes ; - Enonciation du thème par le modérateur et essai de reformulation avec les mineurs ; - Tour de table en vue de la présentation des participants ; - Echange selon les différents points à aborder ; - conclusion, remerciements et collation.

## DESCRIPTION DES ETAPES CLE DE DEVELOPPEMENT DES GROUPES DE PAROLE

Composantes/ Etapes (Organisations logiques)	Activités (Quoi ? Qui ?)	Procédés techniques et organisation	Résultats / Réalisations	Difficultés rencontrées
<b>Identification et mobilisation</b>	-Identification des mineurs en fonction d'une problématique qui leur est commune ; -Mobilisation des mineurs en accord avec les responsables du centre si en milieu fermé ou avec les parents si en milieu ouvert.	-Consultation et analyse de dossiers personnel du mineur ; -listing ; -S'appuyer sur les dossiers et d'autres expériences vécues en institution.	Un groupe homogène est constitué (des mineurs présentant les mêmes caractéristiques)	R.A.S
<b>Détermination du thème de la séance</b>	Le professionnel en collaboration avec l'éducateur des enfants détermine un thème qui s'adapte à l'actualité de l'institution ou au vécu et besoins des mineurs.	Entretien entre l'éducateur et le professionnel	Un thème qui colle au vécu des enfants est déterminé	R.A.S
<b>Animation de la séance et clôture</b>	Le modérateur présente le contexte, explique les consignes et énonce le sujet. Ensuite, il procède à un tour de table pour la présentation des participants. Il engage les échanges selon les différents points à aborder. Il termine par les remerciements aux participants. Une collation est offerte.	Le modérateur utilise un langage adapté au niveau de compréhension des mineurs et encourage chaque participant à prendre la parole.	-Fluidité dans les échanges dans une atmosphère conviviale ; - Bonne gestion de la discipline de la parole par un mineur.	-Refus ou Manque d'intérêt de certains mineurs de rejoindre le groupe ; -Perturbation lors de la prise de parole de certains mineurs ; -La plaisanterie et distraction du groupe lors de l'activité ; -Le manque de concentration ; -L'Absence ou retard des mineurs

## L'ANALYSE DE L'EXPERIENCE DES GROUPES DE PAROLE

INDICATEURS	ASPECTS POSITIFS	ASPECTS NEGATIFS
<b>La participation des mineurs</b>	Les mineurs prennent de plus en plus facilement la parole de manière constructive en formulant des propositions réalistes.	L'irrégularité ou le désintérêt des enfants peut bloquer la cohésion du groupe.
<b>Implication du mineur dans la mise en œuvre des activités d'accompagnement psychosocial et vie au centre de détention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Extériorisation des problèmes rencontrés/ besoins ;</li> <li>-Tendance postérieure des mineurs à aller spontanément vers les éducateurs pour des temps d'entretien ;</li> <li>-Participation du mineur à toutes les activités d'accompagnement psychosocial ;</li> <li>- Les éducateurs sont à l'écoute des enfants ;</li> <li>- Propagation positive des réussites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le mineur peut se jouer des éducateurs pour obtenir l'assistance (des avantages) favorisant sa mise en liberté ou sa réinsertion ;</li> <li>-Mensonge fantaisiste ;</li> <li>-Indisponibilité des répondants.</li> </ul>
<b>L'atmosphère de l'institution</b>	Les mineurs participent à l'instauration d'un climat apaisé dans leurs relations avec les éducateurs.	<p>La mauvaise influence de la part des mineurs non maîtrisés, les caïds ou chefs de groupes ;</p> <p>Les décisions internes à l'institution qui vont à l'encontre des besoins identifiés par les mineurs.</p>

## 4. Présentation des séances de médiation/conciliation

<b>Zone ou lieu de l'expérience</b>	<b>Brigade de protection des Mineurs (BPM), poste de police ou de gendarmerie, parquet, Centre de Réinsertion des Mineurs d'Abidjan et de Yopougon</b>
<b>Date et durée de l'expérience</b>	<b>Depuis 2016</b>
<b>Contexte</b>	La justice juvénile prévoit le recours à la déjudiciarisation pour une réponse rapide à l'acte commis par l'enfant. Aussi, la médiation et la conciliation prévues par les standards juridiques devraient être envisagées autant que possible. Toutefois, ces procédures sont peu utilisées. De même alors que la détention devrait être un ultime recours, on constate un recours massif à l'emprisonnement par les autorités judiciaires, toute décision qui contribue à leur nier leurs droits : insuffisance au plan alimentaire, sanitaire, médical et social. Pour cela, les OSC ont initié des séances de médiation/conciliation afin d'amener les enfants auteurs d'infraction à prendre conscience de leur faute et de pouvoir la réparer, toute chose qui contribue à assurer la paix sociale.
<b>Problèmes à résoudre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une réponse pénale rapide pour faciliter la réinsertion de l'enfant ;</li> <li>- Le faible repentir chez les mineurs face à la souffrance des victimes ;</li> <li>- Les risques de conflit entre auteurs, victimes et leurs communautés respectives.</li> </ul>
<b>Activités antérieures à l'expérience</b>	Les séances de médiation menée la plupart du temps portent sur le dédommagement des victimes sous une forme pécuniaire. La victime obtient la réparation dont elle a souhaité et le mineur n'est certes pas emprisonné mais ne participe pas au processus et ne le comprend pas, ce qui accroît les risques de récidive. La plupart du temps, les enfants auteurs d'infraction sont emprisonnés.
<b>Acteurs principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les enfants auteurs d'infraction (bénéficiaires) ;</li> <li>-Les victimes (bénéficiaires) ;</li> <li>-Les parents des deux parties auteur et victime (bénéficiaires indirects) ;</li> <li>-Les éducateurs (facilitateurs du processus) ;</li> <li>-Les autorités policières et judiciaires qui ordonnent la procédure.</li> </ul>
<b>Stratégie d'approche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acceptation volontaire de toutes les parties à participer au processus ;</li> <li>- Ecoute active et facilitation de la parole ;</li> <li>-Aide à l'analyse et à l'évaluation des options au regard des intérêts ;</li> </ul>
<b>Activités/composantes principales</b>	<p>Mise en place de la collaboration : <i>accord préliminaire des parties, fixer des règles et accord sur les règles à observer (communication, confidentialité, procédure)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Analyse des problèmes : recueil des faits, expression des préoccupations, ressentis, émotions, besoins et intérêts de chaque parti, détermination des enjeux et priorités et de délimitation des zones d'accords possibles</li> <li>-Evaluations des options au regard des intérêts présents des parties : <i>analyser et évaluer les conséquences, coûts et bénéfices et obtention d'accord</i></li> <li>-Mise en œuvre : formulation de l'accord, planification de la mise en œuvre, établissement d'une procédure de suivi</li> <li>-Suivi et bilan : mise en œuvre de l'accord et appréciation des résultats, ajustement dans le temps et révision des accords selon la nécessité, bilan sur l'ensemble de la démarche (information au juge des enfants).</li> </ul>

## DESCRIPTION DES ETAPES CLE DES SEANCES DE MEDIATION/CONCILIATION

Composantes/Etapes (organisations logiques)	Activités (quoi ? Qui ?)	Procédés techniques et organisationnels	Résultats/Réalisations	Difficultés rencontrées
<b>Mise en place de la collaboration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conduite de rencontre individuelle avec les parties, auteurs et victimes et leurs groupes respectifs (parents ou communautés) ;</li> <li>-Présentation de la démarche à mener ;</li> <li>-Obtention d'accord de participation des 2 parties auteurs et victimes.</li> </ul>	Rencontre et échange avec chacune des parties, le mineur et la victime en présence des familles respectives	Les victimes et auteurs sont d'accords pour se rencontrer et échanger	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence ou refus de la partie victime de participer au processus de médiation</li> <li>-Déferrement immédiat du mineur</li> </ul>
<b>Analyse des problèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fixer des règles pour les échanges</li> <li>-Donner la parole à tour de rôle pour que chaque partie exprime ses besoins, ressentis, perceptions au regard de la situation.</li> <li>-Faciliter la compréhension mutuelle.</li> </ul>	-Assis en demi-cercle, échanges interactifs dans le respect des règles de communication, de confidentialité et d'empathie etc...	Les besoins de chaque partie sont clairement présentés et analysés au regard des intérêts de chacun dont pour le mineur il s'agira d'envisager ses droits dans un respect de son intérêt supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Impossibilité pour les parties d'exprimer leurs besoins de façon claire et précise ;</li> <li>-Refus de parler et collaborer ;</li> <li>-Expression de la colère</li> <li>-Continuité de la procédure avec le refus de retrait de la plainte.</li> </ul>
<b>Evaluation des options au regard des besoins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Formulation des besoins et intérêt de chaque partie ;</li> <li>-Négociation auprès de la victime pour l'admission du mineur dans un processus de réparation de sa faute en lieu et place de la détention provisoire ; en cas d'accord prévoir l'organisation de la mesure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges/discussions</li> <li>- Négociation</li> <li>- Médiation</li> <li>- Sensibilisation des victimes sur les droits des enfants.</li> </ul>	Les besoins sont formulés et adaptées à l'intérêt des deux parties. Un programme et plan de réparation est élaboré en accord avec les parties sous la supervision d'un médiateur/facilitateur (éducateur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Formulation de besoins uniquement pécuniaires portant sur un montant élevé que le mineur et sa famille ne peuvent pas payer</li> <li>-Agressivité avec une impossibilité de calmer la ou les parties</li> <li>-Déferrement du mineur</li> </ul>
<b>Mise en œuvre</b>	Etablir un programme de mise en œuvre de l'activité de réparation par le mineur ainsi que d'un plan de suivi par un éducateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Echange ayant abouti à un accord entre les parties</li> <li>-Rédaction de PV d'accord avec la signature par chacune des parties dont pour le mineur, ses parents ;</li> <li>-Plan pratique de mise en œuvre élaboré et signé par les parties en présence du facilitateur.</li> </ul>	Un accord est signé comportant un point d'accord sur une activité de réparation à faire par le mineur	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Refus de mise en œuvre de l'accord signé par l'ECL et sa famille</li> <li>-Disparition de l'enfant</li> </ul>
<b>Suivi et bilan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sur la base du programme établi, évaluer le niveau de mise en œuvre de l'action</li> <li>-Réajuster le programme si nécessaire au regard des intérêts des parties</li> <li>-Evaluer les résultats et clôturer le processus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Déplacement</li> <li>-Suivi</li> <li>-rapportage</li> </ul>	Un suivi évaluation du plan de réparation mis en œuvre par le mineur auteur permet de rendre compte des progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Non-respect des engagements des parties surtout de l'auteur et de sa famille ;</li> <li>-Fuite du mineur sans avoir réparé sa faute</li> <li>Insatisfaction de la partie victime qui dépose à nouveau plainte contre l'enfant et ses parents ;</li> <li>Arrestation et déferrement du mineur</li> </ul>

## L'ANALYSE DE L'EXPERIENCE DES SEANCES DE MEDIATION/CONCILIATION

Indicateurs	Aspects positifs	Aspects négatifs
<b>La prise de conscience et de responsabilité de l'enfant en conflit avec la loi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Compréhension des conséquences de son acte sur la victime, la société et repentir du mineur ;</li> <li>-Renforcement de son sentiment de responsabilisation ;</li> <li>-Participation de l'enfant à la réparation de sa faute.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le manque de sincérité chez la victime, le mineur en conflit avec la loi ou les parents de ce dernier ;</li> <li>-La non-exécution du programme de réparation prévue ;</li> <li>-La fuite du mineur et récidive du mineur.</li> </ul>
<b>Le renforcement de la justice juvénile réparatrice : respect des droits des enfants auteurs d'infraction et de ceux de la victime</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en œuvre de la justice juvénile comme prévu par les standards et normes de justice juvénile ;</li> <li>-Respect des droits du mineur en conflit avec la loi ;</li> <li>-Respect des droits de la victime.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Non satisfaction de la victime et de sa famille avec un effet de rebondissement de l'affaire ;</li> <li>-Nouvelle arrestation du mineur et déferrement en prison.</li> </ul>
<b>Le renforcement de la paix sociale entre les communautés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les familles échangent et s'acceptent autour d'un projet commun qui tient compte de l'intérêt de tous ;</li> <li>-Abandon de tout sentiment de colère, de haine ou de vengeance chez la partie victime vis-à-vis de l'auteur</li> </ul> <p>Les parties sont sur le chemin de la réconciliation, voire du pardon</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La montée d'un sentiment de vengeance et/ou de redevabilité ;</li> <li>-Existence de représailles chez l'une des parties / Affrontement intercommunautaire</li> <li>-Une partie nargue une autre, la ridiculise ;</li> <li>-Profusion de menaces.</li> </ul>

## 5. Présentation Sport facteur de réinsertion de l'ECL

<b>Zone ou lieu de l'expérience</b>	<b>COM (Abidjan, Bouaké et Man), CRM et les MAC</b>
<b>Date et durée de l'expérience</b>	<b>Depuis 2017</b>
<b>Contexte</b>	<p>Au sein des lieux de détention, les mineurs détenus prennent très peu part aux activités sportives. Ils sont le plus souvent livrés à eux, oisifs alors que la pratique du sport est un droit qui leur est reconnu. Il a été prouvé que la pratique du sport réduit de moitié les risques de violence, exacerbés par leur enfermement et leur sédentarité.</p> <p>En prison, le sport pratiqué rarement par les ECL est sans objectifs véritables, alors qu'à travers le jeu, les enfants peuvent être stimulés en renforçant leurs capacités de resocialisation. Il arrive même que des mineurs enfermés agressent leurs éducateurs.</p>
<b>Problèmes à résoudre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques de violence du fait de de la sédentarité et de l'enfermement ;</li> <li>- Les mauvaises conditions physiques et mentales des ECL ;</li> <li>- La menace de l'équilibre et de la sécurité collective au sein du centre ;</li> <li>- Le faible apprentissage et réapprentissage des règles sociales.</li> </ul>
<b>Activités antérieures à l'expérience</b>	Le sport (football...) en général se pratiquait par les enfants privés de liberté sans objectif précis, souvent sans aucun règlement et suivi des adultes en l'occurrence les éducateurs.
<b>Objectifs</b>	<p><b>Objectif général :</b> Contribuer au bien-être physique et à l'appropriation des règles sociales par les ECL.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Préserver la santé physique et mentale des ECL détenus ;</li> <li>2- Lutter contre l'oisiveté ;</li> <li>3- Soutenir l'apprentissage et le réapprentissage de règles sociales ;</li> <li>4- Renforcer l'estime et le dépassement de soi ;</li> <li>5- Prévenir les risques de récidive.</li> </ol>
<b>Acteurs principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les Mineurs détenus dans les centres et établissements pénitentiaires</b></li> <li>- <b>Les responsables et les Educateurs</b> (Travailleurs sociaux) en charge de la mise en œuvre des activités dans les centres et établissements ;</li> <li>- L'organisation (ONG, association...) porteuse de l'initiative.</li> </ul>
<b>Stratégie approche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des équipes entre mineurs- éducateurs et mixte sont formées ;</li> <li>- Conduite de séances d'entraînement sportive hebdomadaire suivi d'échange et de collation ;</li> <li>- Un match organisé avec une équipe extérieure chaque 2 mois.</li> </ul>
<b>Activités/composantes principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par des activités sportives régulières établir la confiance entre les mineurs et les éducateurs du centre ;</li> <li>- Instaurer des thèmes pour animer les séances d'entraînement ;</li> <li>- Organiser un tournoi avec la récompense des meilleurs enfants du point de vue du comportement et du fair-play observé lors du tournoi.</li> </ul>



## DESCRIPTION DES ETAPES CLE DU SPORT COMME FACTEUR DE REINSERTION DE L'ECL

Composantes/Etapes (organisations logiques)	Activités (quoi ? Qui ?)	Procédés techniques et organisationnels	Résultats/Réalisations	Difficultés rencontrées
<b>Formaliser l'action sportive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Evaluation des besoins au niveau des mineurs, de l'environnement, des éducateurs, du matériel, des règlements.</li> <li>-Formalisation des actions (évaluation, élaboration et validation par les responsables du centre) sportives à mener avec fixation des objectifs éducatifs ;</li> <li>-Acquisition de matériels utiles pour la pratique du sport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rencontre de travail,</li> <li>-Entretiens avec les parties prenantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les besoins sont évalués et préparés pour le déroulé de l'action sportive ;</li> <li>-Elaboration d'un planning des activités sportives avec le concours des mineurs et des éducateurs, validé par le responsable du centre ;</li> <li>-Evaluation des besoins et achats d'équipement sportifs eu égard aux activités qu'on souhaite pratiquer.</li> </ul>	L'existence de règlement limitatif à l'action sportive envisagée
<b>Etablir la confiance entre les mineurs et le personnel de l'organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conduite des séances régulières, d'ateliers physiques</li> <li>-d'entraînement de pratiques de jeu avec les mineurs et le personnel du centre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mobilisation des participants mineurs et éducateurs ;</li> <li>-Composition de groupes composés de mineurs et d'éducateurs ;</li> <li>-Déroulé effectif du jeu/sport (footing, étirement, football...)</li> <li>-Compétition entre les groupes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La collaboration entre éducateurs et mineurs pour les besoins du sport ;</li> <li>-L'instauration de la confiance entre les mineurs eux-mêmes et les éducateurs autour d'un but commun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La réticence de certains mineurs ;</li> <li>-Les aires de jeux souvent impraticables ;</li> <li>- La non disponibilité ou l'irrégularité des mineurs</li> </ul>
<b>Instaurer des thèmes pour animer la pratique du sport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conduite de séances hebdomadaires de jeux sportifs autour de thèmes prédéfinis par l'organisation et ou les éducateurs du centre selon les besoins et préoccupations (pédagogie situationnelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Axer la séance sportive du jour sur un thème bien défini (Discipline, tolérance, travail en équipe...).</li> <li>-Animer une causerie à thème à la suite du sport</li> <li>-Faire le point des leçons acquises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Amélioration de la santé physique et psychique</li> <li>-Internalisation de règles de conduites positives</li> <li>-Prise de conscience</li> <li>-Changement de comportement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Adapter certains thèmes à partager avec les enfants aux jeux</li> <li>-Les thèmes ne sont pas toujours bien perçus par les mineurs, ce qui nécessite des reprises et répétitions</li> <li>-Non-participation des mineurs</li> </ul>
<b>Un tournoi organisé avec une équipe extérieure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organisation de tournoi de football ;</li> <li>-Récompense de la meilleure équipe fair-play ;</li> <li>-Collation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etablir un programme du tournoi avec la composition des mineurs et éducateurs</li> <li>-Définir de règles de jeu dont le fair-play ;</li> <li>-Conduite du jeu ;</li> <li>-Récompense des vainqueurs et de l'équipe fair-play ;</li> <li>-Collation dans une ambiance festive.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réapprentissage de règles de vie chez les mineurs ;</li> <li>-Prise de confiance chez les mineurs qui se découvrent des talents avec une projection sur l'extérieur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'inadaptation de la défaite par des mineurs qui s'en veulent ;</li> <li>-Crise de colère et isolement des mineurs ;</li> <li>-Orgueil chez d'autres ;</li> <li>-Non tenue du tournoi ;</li> <li>-Suspension ou interdiction du fait de raisons sécuritaires, politiques ou médicales.</li> </ul>

## L'ANALYSE DE L'EXPERIENCE DU SPORT FACTEUR DE REINSERTION DE L'ECL

Indicateurs	Aspects positifs	Aspects négatifs
<b>Renforcement des liens entre les mineurs et les éducateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collaboration entre les mineurs et leurs éducateurs au sein d'une même équipe ;</li> <li>-Réalisation et poursuite par les 2 groupes d'un but commun ;</li> <li>-Réduction des conflits entre les mineurs et leurs éducateurs ;</li> <li>-climat de bienveillance se développe (coopération et participation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les mineurs récalcitrants chefs de groupe qui entraînent avec eux leurs amis ;</li> <li>-Agression ciblée.</li> </ul>
<b>Préservation de la santé physique et mentale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les mineurs participent à des ateliers physiques qui leur permettent de bouger et de dépenser de l'énergie</li> <li>-Au plan psychologique, les mineurs arrivent à se distraire, à évacuer le souci et le stress liés à l'enfermement et rend la détention soutenable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Blessure survenue au cours des entraînements et jeux sportifs ;</li> <li>-Bagarre entre les mineurs au cours du jeu qui dégénère en conflit nécessitant l'intervention des agents de sécurité (garde pénitentiaire)</li> </ul>
<b>Renforcement du niveau d'internalisation et acceptation des règles sociales par le jeu, celles des règles admises et de la sanction</b>	Les mineurs apprennent ou réapprennent des règles de vie et les internalisent.	Des mineurs ont des difficultés à accepter et respecter les règles établies par les responsables du centre
<b>Prévention de la récidive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Intériorisation du respect des règles établies par la société ;</li> <li>-Meilleure gestion des émotions et des frustrations ;</li> <li>-Développement de talents et capacités à se projeter sur l'extérieur.</li> </ul>	Les mineurs qui se refusent à tout

## 6. Présentation de la recherche de parents des ECL

<b>Zone ou lieu de l'expérience</b>	Poste de police et de gendarmerie, les parquets, les centres de détention d'Abidjan et de Yopougon
<b>Date et durée de l'expérience</b>	Depuis 2011 L'activité débute à la date de l'ordonnance du juge des enfants ; jusqu'à ce que les parents soient retrouvés.
<b>Contexte</b>	La présence des parents est un élément important dans l'instruction des dossiers des mineurs qu'il s'agisse des auteurs, victimes ou témoins. Dans le cadre spécifique des mineurs en conflit avec la loi, le juge a souvent besoin des parents pour engager une procédure de médiation, conciliation, réparations et remise à parents. Dans la plupart des cas malheureusement les parents sont introuvables soit parce que les mineurs ignorent le lieu exact d'habitation des parents, soit parce qu'ils ne désirent pas qu'ils soient retrouvés et donnent des fausses informations aux éducateurs ; en conséquence, le juge se trouve dans l'obligation de les déférer ou placer en détention en attendant la procédure. Pour éviter cet état de fait, les OSC ont développé une expérience dans le domaine de la recherche des familles.
<b>Problèmes à résoudre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence des parents pour l'avancement de la procédure judiciaire concernant le mineur ;</li> <li>- Le manque d'informations de la part des mineurs sur le lieu exact du domicile des parents</li> <li>- En absence de parent, les juges sont plus sévères et ordonnent plus fréquemment la détention et de longues peines ;</li> <li>- La contagion criminelle et la suroccupation des cellules par les mineurs.</li> </ul>
<b>Activités antérieures à l'expérience</b>	Les recherches de parents menées par les acteurs s'avéraient infructueuses, si bien qu'il arrivait que des enfants séjournent longtemps en détention. Dans le plus simple des cas, les recherches étaient confiées au savoir-faire des ONG par les acteurs d'Etat.
<b>Objectifs</b>	<p><b>Objectif général :</b> Réduire les risques d'emprisonnement des mineurs en conflit avec la loi</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher les parents des mineurs en conflit avec la loi</li> <li>- Expliquer aux parents la procédure dans laquelle se trouve leur enfant</li> <li>- impliquer les parents dans la procédure judiciaire</li> <li>- inculquer de nouvelles pratiques éducatives aux parents</li> </ul>
<b>Acteurs principaux et leurs rôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants en conflit avec la loi</li> <li>- Les juges des enfants qui engagent la procédure et ont besoin d'information pour l'instruction des dossiers ;</li> <li>- Les OPJ, si c'est au niveau de la police ou gendarmerie ;</li> <li>- Les éducateurs des services de la protection judiciaire ;</li> <li>- Les éducateurs des ONG ;</li> <li>- Les Organisations communautaires de base.</li> </ul>
<b>Stratégie approche</b>	Stratégie comportant 4 étapes essentielles (IDTR) : <b>-Identification</b> <b>-Documentation,</b> <b>-Tracing</b> <b>- Réunionification</b>
<b>Activités/composantes principales</b>	<p><b>Identification :</b> rencontrer l'ECL et avoir des informations sur son motif de rupture, son histoire de vie, les circonstances de la rupture avec les parents, le climat relationnel et affectif avec ses parents et l'entourage (anamnèse).</p> <p><b>Documentation :</b> Mise en confiance du mineur et conduite d'un entretien, recueil d'informations relatives à la famille, situation géographique du domicile familial, coordonnées.</p> <p><b>Tracing :</b> Mapping ou esquisse de plan (cartographie) avec l'enfant pour la recherche.</p> <p><b>Réunionification :</b> une fois le parent retrouvé, mise à disposition des autorités avec une résolution du problème et remise à parents.</p>

## DESCRIPTION DES ETAPES CLE DU SPORT COMME FACTEUR DE REINSERTION DE L'ECL

Composantes/Etapes (organisations logiques)	Activités (quoi ? Qui ?)	Procédés techniques et organisationnels	Résultats/Réalisations	Difficultés rencontrées
<b>Identification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Echanges avec les éducateurs si le mineur est au sein d'un établissement ou l'OPJ s'il est dans un poste de police ;</li> <li>-Echanges avec les mineurs interpellés ou détenus.</li> </ul>	Rencontres individuelles et mise en confiance des mineurs	Les mineurs sont coopératifs et plus ouverts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La rétention d'informations par le mineur par refus de retrouver leurs parents ;</li> <li>-Certains mineurs ont leurs parents détenus ou décédés</li> <li>-Des parents ont déménagé</li> </ul>
<b>Documentation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Recueil d'informations et renseignements du dossier individuel : engager un entretien avec le mineur qui passe par la mise en confiance,</li> <li>-Ne pas porter de jugement, être objectif, s'adapter à la situation et à l'environnement de l'enfant, présenter de l'empathie</li> <li>-Procéder par des questions simples se rapportant au cadre et la relation de famille, leur lieu d'habitation où la dernière adresse à l'esprit, leur contact etc...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en confiance</li> <li>-Entretien</li> <li>-Recueil d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des informations pertinentes sur le lieu d'habitation des parents sont recueillies</li> <li>-Possibilité de remonter à des connaissances autres que les parents permettant de retrouver les parents ou tuteurs</li> </ul>	Le changement d'adresse des parents L'incapacité pour les mineurs de donner des informations précises sur les lieux d'habitation des parents
<b>Tracing</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faire un croquis sur du papier ;</li> <li>-Demander ensuite à l'enfant de donner/placer des repères, des points exacts pouvant permettre de nous situer et</li> <li>-S'accorder sur des points repères</li> <li>.-Engager la recherche à proprement dite.</li> </ul>	Déplacement de l'intervenant sur le terrain sur la base des informations reçues et du croquis/ dessin en possession	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des renseignements sont donnés et des repères importants identifiés</li> <li>-Début des recherches sur la base du mapping fait</li> <li>-L'éducateur connaît le lieu et aide le mineur par des points précis de repérage</li> </ul>	-Difficulté pour les mineurs de se souvenir du lieu exact d'habitation des parents dû au séjour long de l'enfant dans la rue.
<b>Réunification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Echanges avec les parents retrouvés ;</li> <li>-Intenter une médiation si besoin ;</li> <li>-Invitation au centre de DDE-CI pour des séances de guidances parentales ou de parentalité positive.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rencontre et invitation du parent au CEPA ;</li> <li>-Echanges avec le parent au CEPA suivi de guidances parentales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les parents sont accueillis et sensibilisés sur les besoins des enfants.</li> <li>-Grâce aux conseils, des parents identifient leurs responsabilités et s'engagent aux côtés de leurs enfants ;</li> <li>-Des parents facilitent la libération de leurs enfants et les accueillent à nouveau à la maison.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Refus des parents de prendre part aux séances de médiation et réunification ;</li> <li>-Le découragement du parent suite au comportement des enfants ;</li> <li>-La démission des parents ; certains parents qui ont pourtant donné leur accord disparaissent peu de temps après sans aucune nouvelle d'eux.</li> </ul>

## L'ANALYSE DE L'EXPERIENCE DE LA RECHERCHE DE PARENT DES ECL

Indicateurs	Aspects positifs	Aspects négatifs
<b>Le nombre de parents retrouvés</b>	- La majorité des parents sont retrouvés et sont impliqués dans un processus de médiation.	- Certains parents retrouvés refusent de s'impliquer dans l'accompagnement de leurs enfants ; - Parents introuvables par suite de décès, de séparation conjugale ou de voyage.
<b>Les parents sont impliqués dans la procédure judiciaire</b>	Les parents répondent aux convocations des acteurs judiciaires et renouent le contact avec leurs enfants à travers les visites.	-Certains parents bien que retrouvés ne s'impliquent pas dans la procédure judiciaire de leurs enfants et coupent tout contact avec eux. -Les frais de justice en cas de transaction et réparation sont une difficulté supplémentaire pour des parents démunis.
<b>Les liens renoués entre les enfants et leurs parents (liens consolidés)</b>	-L'enfant réintègre le domicile des parents ; -Le mineur bénéficie d'attention et d'une protection sociale des parents ; -la communication est durable et constructive entre parent et enfant.	-Le niveau de vie faible des parents avec leur impossibilité d'accueillir et élever les enfants ; -La démission des parents ; -Les contraintes externes.

## 7. Présentation de la psychoéducation

<b>Zone ou lieu de l'expérience</b>	Abidjan : COM, CEPA (milieu fermé ou ouvert)
<b>Date et durée de l'expérience</b>	Depuis 2016
<b>Contexte</b>	<p>Les enfants en contact avec la loi éprouvent très peu de regret face à l'infraction commise ; généralement ils ne perçoivent pas les conséquences diverses de l'acte commis et le tort causé ; ils ne comprennent surtout pas pourquoi on les garde en prison pour une action censée leur permettre de se débrouiller et se prendre en charge.</p> <p>A côté, certains libérés craignent les menaces et représailles.</p> <p>Les risques de récidive par le groupe de pairs est réel. Les moins courageux finissent par céder.</p> <p>Comment parvenir à faire prendre conscience, aider les enfants à gérer les conflits internes et externes et assurer la réinsertion durable des ECL.</p>
<b>Problèmes à résoudre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La faible responsabilisation des ECL des actes commis ;</li> <li>-Le risque de la récidive ;</li> <li>-Le manque de suivi et d'accompagnement post détention.</li> </ul>
<b>Activités antérieures à l'expérience</b>	<p>Généralement, personne, à aucun moment n'explique la gravité de l'acte commis aux jeunes, ses conséquences et le pourquoi d'une sanction. La solution immédiate demeure sa mise en détention en centre fermé.</p> <p>Les mineurs qui sortent de prison, ne semblent pas pour la plupart avoir appris grande chose de la détention ; à leur sortie, ils ne bénéficient pas d'un programme de soutien et finissent par retomber dans les travers et se retrouver de nouveau en prison.</p>
<b>Objectifs</b>	<p><b>Objectif général</b> : réduire les risques de récidive chez les ECL en stimulant leurs capacités de prise de conscience et responsabilisation</p> <p><b>Objectifs spécifiques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Faire comprendre les conséquences de son acte à l'ECL ;</li> <li>-susciter sa responsabilisation et une action envers les victimes ;</li> <li>-préparer le cadre de la réparation et de la responsabilisation</li> <li>-Prévenir la récidive post détention</li> </ul>
<b>Acteurs principaux et leurs rôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ECL en milieu fermé et ceux (ex) en milieu ouvert</li> <li>-Les travailleurs sociaux : psychologue, assistant social, éducateur spécialisé, en charge de la coordination et de la facilitation de l'activité</li> </ul>
<b>Stratégie approche</b>	Le programme comporte une session de 4 séances. Chaque séance animée est reprise avec les ECL identifiés et consentent pour participer. A la fin de chaque séance, une évaluation est conduite pour s'assurer que les enfants ont bien compris et ont tiré des leçons.
<b>Activités/composantes principales</b>	<p><b>Séance 1</b> : L'infraction (quoi, les causes et les conséquences)</p> <p><b>Séance 2</b> : Ma responsabilité</p> <p><b>Séance 3</b> : La reconnaissance et la réparation</p> <p><b>Séance 4</b> : Le suivi post-détention</p>

## DESCRIPTION DES ETAPES CLE DE DEVELOPPEMENT DE LA PSYCHOEDUCATION

Composantes/Etapes (organisations logiques)	Activités (quoi ? Qui ?)	Procédés techniques et organisationnels	Résultats/Réalisations	Difficultés rencontrées
<b>Séance 1 : Mon infraction (La définition de l'infraction, les causes, les conséquences)</b>	-Préparer au préalable une maquette sur les types d'infraction ; -Mobiliser les mineurs en fonction du type d'infraction en accord avec les responsables ;	-Placer les mineurs en U, assis autour de l'éducateur -Brise-glace -Donner la possibilité à chaque mineur de faire un récit et décrire et définir l'infraction si possible -Synthèse des réponses avec analyse des causes et conséquences (mettre dans la balance pour mesurer les effets de l'acte commis) Collation	Chaque mineur parvient à définir l'infraction qu'il a commise, la cause, le tort causé à la victime et à la société et la sanction pénale	-L'absence ou indisponibilité des mineurs -Le manque de concentration -La situation des enfants ne comprenant pas français -Le faible degré de compréhension des objectifs de l'activité
<b>Séance 2 : Ma responsabilité</b>	-Prendre soin de bien préparer le thème l'ayant adapté à la situation des mineurs participants ; -Mobiliser ensuite les mineurs Pour la séance 2 en accord avec leurs parents ou éducateurs ; -Réalisation de la séance 2 sur le thème « Ma responsabilité »	-Regroupement en U autour de l'éducateur ; -Brise-glace / brainstorming ; -Introduction au concept de <b>Ma responsabilité</b> ; -Tour de table pour permettre à chaque mineur de décrire sa responsabilité dans la faute commise ; -Synthèse des réponses et leçons à retenir ; -Collation.	Les mineurs identifient leur responsabilité dans l'infraction commise	-Des mineurs clament leur innocence -Des mineurs s'obstinent à ne pas reconnaître leur tort -Niveau de langue incompréhensible pour certains
<b>Séance 3 : La confession et la réparation</b>	-Mobilisation des mineurs ; -Organisation d'une activité pratique sur le thème 3 : la reconnaissance et la réparation de l'infraction ; -Collation	-Mobilisation des mineurs ; -Brise-glace ; -Rappel du thème précédent ; -Introduction à la notion de reconnaissance des besoins et des attentes à l'autre et la communauté et réparation ; -Chaque mineur présente un plan de réparation ; -Bilan-synthèse avec les mineurs sur la session ; -Récapitulatif des leçons apprises sur les 3 séances Collation	-Le mineur reconnaît son acte et ses conséquences et propose un plan de réparation de son acte ; -Accord quant à une réparation obtenue entre la famille du mineur en conflit et la victime.	-Refus de dire la vérité ; -Peu de prise de conscience et de responsabilisation chez des enfants.
<b>Séance 4 : Le suivi post-détention</b>	-Mobilisation des mineurs en accord avec leurs parents ou les éducateurs selon le milieu choisi ; -Conduite d'activité de rencontre en famille ou atelier et d'échanges sur le niveau de resocialisation ; -Collation à la fin de la séance	-Mobiliser les mineurs pour leur participation ; -A tour de rôle chaque mineur devra parler de son quotidien succès et défis : décrire une attitude/un acte dont il est fier ou moins fier ; -Lui permettre d'évoquer les risques et menaces à sa resocialisation depuis sa sortie de prison ; -Présenter le sujet aux autres pour des conseils et partage d'expériences ; -Synthèse des idées et ce qu'il faut retenir ; -Collation et fin de la séance.	Les mineurs sont sensibilisés et alertés sur les risques et dangers auxquels ils peuvent être confrontés	Les retards et absences La récurrence de l'ECL

## L'ANALYSE DE L'EXPERIENCE DE LA PSYCHOEDUCATION

Indicateurs	Aspects positifs	Aspects négatifs
<b>Le renforcement du droit à la participation et à l'opinion des ECL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les mineurs comprennent la notion d'infraction, les conséquences de leur infraction pour la victime directe et pour la société ;</li> <li>-Ils ont des informations sur les droits des victimes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des mineurs clament toujours leur innocence et se refusent à l'aide ;</li> <li>-Absence des mineurs lors des séances ;</li> <li>-L'existence d'infractions sans victime.</li> </ul>
<b>La stimulation et début de la prise conscience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les mineurs situent leur responsabilité ;</li> <li>-Des mineurs reconnaissent leur responsabilité et évaluent la souffrance causée à la victime.</li> </ul>	Le décrochage
<b>Le renforcement de la réinsertion</b>	<p>Les mineurs identifient les menaces à leur resocialisation Ils proposent des solutions pour lutter contre et les éviter.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le manque d'engagement et les faibles moyens de certains membres du groupe ;</li> <li>-Le décrochage du mineur dû aux faibles ressources pour se prendre en charge, la démission des parents face à une influence forte du groupe de pairs.</li> </ul>



## ANNEXE

## Ateliers résilience avec les ECL : objectifs et pistes à travailler<sup>1</sup>

ÉTAPES AVEC L'ENFANT	CE QUE L'ON VEUT SAVOIR OU FAIRE	ATELIERS UTILES	OBJECTIF PREMIER (CE QUE PEUT PERMETTRE D'ATTEINDRE CET ATELIER)	EXPLICATION ET DEROULEMENT DE L'ACTIVITE	ET APRÈS L'ATELIER, CE QU'IL FAUDRAIT RENFORCER
<b>Entrée en contact</b>	Se présenter à l'enfant et vice versa connaître son nom. (Première communication avec l'ensemble du groupe)	<b>5 doigts 5 qualités</b>	Renforcer son estime de lui en passant par la reconnaissance de ses qualités	<p>Demander aux enfants ce que signifient pour eux les termes talent/qualité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• former des groupes de 5 enfants et les faire asseoir en cercle autour d'une table ;</li> <li>• demander à tous les participants de reproduire sur leur feuille le pourtour de leur main et d'écrire leur nom au dos ;</li> <li>• inviter les enfants à dessiner ou écrire un/une de leurs talents/ qualités à la hauteur du pouce ;</li> <li>• demander aux enfants de passer leur feuille au camarade assis à leur droite ;</li> <li>• demander à chacun de dessiner ou écrire sur un autre doigt de la main une qualité possédée d'après lui par son camarade ;</li> <li>• répéter la même opération jusqu'à ce que chaque enfant ait de nouveau devant lui la feuille avec sa main et puisse lire ce que ses camarades pensent de lui ;</li> <li>• pour conclure l'activité, animer une discussion avec les enfants sur les représentations de leurs talents/ qualités. Les dessins des mains peuvent être affichés dans un endroit bien visible.</li> </ul>	Amener l'enfant à visualiser et intérioriser ses qualités.
	Mise en confiance avec l'enfant et au sein de son groupe				Encourager et renforcer l'enfant par rapport aux qualités citées.
					Ses qualités vous aideront, peut-être, plus tard, à identifier son métier pour son projet de vie.

<sup>1</sup> Tableau adapté tiré du Recueil sur la résilience assistée, fiche de renforcement interne\_ Bice

<p><b>Connaissance de l'entourage de l'enfant</b></p>	<p>Découverte de son milieu ; Qui sont les adultes, les référents familiaux de l'enfant ? quelles sont les personnes en qui l'enfant a plus ou moins confiance ?</p>	<p><b>Grappe de raisins / Régime de Bananes</b></p>	<p>Identifier et vérifier qui sont les personnes sûres de l'enfant pour travailler avec elles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander à chaque enfant de réfléchir aux membres de sa famille qu'il souhaite insérer dans sa grappe de raisin ou son régime de banane ;</li> <li>• Distribuer aux enfants une feuille avec un cercle qui correspondra à un grain pour chaque membre de sa famille ;</li> <li>• Demander aux enfants d'indiquer le degré de parenté à l'intérieur de chaque cercle et de dessiner un symbole représentatif de la personne, selon lui ;</li> <li>• Après avoir colorié leurs dessins, les enfants les disposeront sur une table de manière à créer la « grappe » ;</li> <li>• Les enfants uniront ensuite les cercles au moyen d'une ficelle ou d'un ruban, ou plus simplement les colleront les uns aux autres, afin de former la grappe de raisin de leur famille ;</li> <li>• A la fin de l'activité, on demandera à chaque enfant de présenter la grappe de sa famille en décrivant chacun de ses grains/membres.</li> </ul>	<p>Entrer en contact avec les personnes identifiées comme ressource pour l'enfant pour qu'elles deviennent effectivement des soutiens pour l'enfant- qu'elles assument cette belle responsabilité. On découvre ses repères et on identifie clairement avec l'enfant son entourage sécurisant.</p>
<p>Connaissance des événements marquants de sa vie</p>	<p>Découvrir des événements positifs et négatifs vécus qui peuvent constituer un empêchement à son évolution</p>	<p><b>La ligne du temps</b></p>	<p>Connaitre les grands moments de la vie de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On invite les enfants à tracer une ligne, à défaut on peut utiliser une ficelle.</li> <li>• On invite les enfants à identifier des souvenirs marquants de leur vie heureux et malheureux et de les indiquer chacun par des étiquettes de couleur, exemple : étiquettes bleues pour les souvenirs heureux, étiquettes rouges pour les souvenirs malheureux (selon les couleurs disponibles)</li> <li>• On invite les enfants à s'approcher de la ficelle ou de la ligne tracée par rapport à ce qu'on aurait choisi ;</li> <li>• On demande aux enfants de faire une chronologie, si possible et d'évoquer un souvenir et de le mentionner sur l'une des étiquettes qu'il s'agisse d'un heureux ou triste souvenir, de l'écrire sur une des étiquettes et la placée sur la ligne. L'animateur à la fin pourra retracer le chemin de vie de l'enfant et mieux situer son aide à lui apporter.</li> </ul>	<p>On connaît mieux l'enfant et son histoire. Au cours des entretiens individuels, on revient sur ces points. On approfondit certaines périodes de sa vie on l'amène à surmonter et les rendre moins douloureuses. Si plusieurs enfants ont la même problématique, une causerie/groupe de parole peut être faite avec eux pour se soutenir et s'auto-conseiller</p>

Préparation de son avenir	Ce qu'il aimerait faire. Ce qui pourrait l'aider à ne plus retomber dans cette situation	<b>La malle des désirs</b>	Découvrir ses projets d'avenir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une boîte en carton/papier est recouverte pour la rendre jolie ;</li> <li>• l'activité est expliquée aux enfants en présentant la malle des désirs, une malle destinée à contenir leurs désirs ;</li> <li>• on demande à chaque enfant de penser à ses désirs pour l'avenir ;</li> <li>• on invite ensuite les enfants à dessiner ou écrire leurs désirs sur la feuille qui leur a été distribuée ;</li> <li>• une fois le dessin/écrit fini, on demande à l'enfant d'enrouler sa feuille comme si c'était un parchemin et de l'entourer d'une ficelle et de déposer sa feuille dans la malle, laquelle sera placée au centre de l'espace où se déroule l'activité ;</li> <li>• après y avoir déposé leur feuille, les enfants forment un cercle autour de la malle et l'éducateur prendra soins d'ouvrir la malle et les feuilles afin de connaître les désirs de chaque enfant pour pouvoir l'y accompagner.</li> </ul>	On est dans la préparation de la réinsertion socio-éducative de l'enfant : Cette activité contribue à l'élaboration du projet de vie de l'enfant (commencé depuis les premiers contacts). L'enfant est projeté dans son avenir, il doit rêver et croire à nouveau en ses capacités. Cela aide à identifier ses souhaits profonds.
Renforcement de sa réinsertion	Découvrir les menaces et les dangers et pouvoir les affronter grâce aux ressources internes et externes	<b>Sous l'orage</b>	Identifier les risques et menaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribuer à chaque enfant une feuille blanche A4 ;</li> <li>• faire partager en deux la feuille ;</li> <li>• demander aux enfants de dessiner sur la partie supérieure de la feuille le pourtour de quelques phénomènes atmosphériques tels que les éclairs, les gros nuages, les gouttes de pluie, etc.), et d'écrire ensuite à l'intérieur les difficultés, les peurs et les problématiques qu'ils considèrent comme les plus menaçantes pour eux (facteurs de risque) ;</li> <li>• demander aux enfants de dessiner sur la partie inférieure de la feuille un grand parapluie et d'y écrire ensuite qui ou quoi les a aidés ou peut les aider à affronter leurs difficultés et leurs peurs (facteurs de protection).</li> </ul>	On veut aider l'enfant à ne pas récidiver ; on envisage renforcer sa réinsertion ; il est indispensable par cette activité qu'on l'aide à identifier les menaces et les difficultés ressenties par l'enfant et sur les ressources qui lui permettent de les affronter.